



UFR de MATHÉMATIQUES

PROCES VERBAL du CONSEIL de l'UFR de MATHÉMATIQUES du 16 novembre 2004

Membres présents ou représentés : S.BENZONI, A.GOLDMAN, J.LEFRANC, O.MARGUIN, O.MATHIEU, A.MAYET, C.USSEL.

Membres absents : I.CHALENDAR (excusée), F.CONESSA, G.ESPOSITO, E.TETE, M. POUZET (excusé), V.BORRELLI, S.GENIEYS, LE MINH DANG, A.PERRUT(excusée), C.ROGER, J.C SIKORAV, G.TOMANOV (procuration à S.Benzoni)

Invité : T. FACK pour le 2^{ème} point à l'ordre du jour.

Soit 7 membres présents sur les 19 membres du conseil en exercice.

Le Directeur de l'UFR ouvre la séance à 8h30.

Il rappelle que lors de la séance du Conseil d'UFR du 9 novembre, le quorum n'ayant pas été atteint, cette nouvelle assemblée a été convoquée, notamment du fait de la nécessité du vote du budget 2005.

1^{er} point de l'ordre du jour : approbation du procès verbal de la réunion du conseil d'UFR du 3 septembre 2004.

Le procès verbal du 3 septembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Modification de la structure de l'UB 965 et délégation au directeur de l'UFR pour les virements inter et intra UB

Monsieur Chamarie fait remarquer que deux faits nouveaux importants ont conditionné la nécessité de modifier la structure de l'UB 965 :

- 1) la réforme LMD, qui a pour conséquence de nombreux changements dans l'offre de formation de l'UFR.
- 2) le projet de regroupement des différentes équipes de recherche au sein d'une seule unité de recherche contractualisée (UMR), qui devrait être effectif au 01/01/2005.

Un document détaillant les suppressions, les créations et les modifications de libellés de CR pour la Recherche et les Formations et indiquant les CR maintenus en l'état, est distribué et commenté aux membres du Conseil (voir annexe ci-jointe).

A l'issue de cette présentation, Monsieur Chamarie invite les membres du Conseil à s'exprimer. Monsieur Olivier Mathieu suggère la création d'un CR spécifique pour gérer les crédits qui vont servir à financer les travaux de déménagement et d'agrandissement de la bibliothèque de recherche de Mathématiques. Monsieur Marc Chamarie et Madame Chambe conseillent plutôt de prévoir une convention à l'intérieur du CR déjà existant de la bibliothèque (CR 0700).

Monsieur Thierry FACK dit qu'il est de toute façon indispensable d'élaborer dès maintenant un plan d'investissement pluriannuel concernant cette action, et de prévoir une ouverture de crédits dès le budget initial. Monsieur Chamarie émet des réserves sur cette proposition car pour l'instant, nous n'avons que la certitude de la participation financière de l'UCBL (300 000 euros). Monsieur Fack dit qu'il a l'accord oral du Ministère pour une notification prochaine de crédits. Monsieur Chamarie propose d'attendre que le nouveau directeur de la bibliothèque convoque la prochaine réunion de la commission bibliothèque, laquelle prendra les mesures nécessaires pour faire avancer ce projet. Et ensuite, au vu du plan de financement qui sera élaboré, une ouverture de crédits pourra être inscrite à la 1ère DBM.

Monsieur Chamarie met aux voix la proposition de nouvelle structure budgétaire de l'UB 965 qui est adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

D'autre part, il rappelle qu'il est nécessaire chaque année que le Conseil de l'UFR renouvelle sa délégation pour autoriser le directeur de l'UFR à mettre en oeuvre, quand cela est nécessaire, les virements inter et intra UB, qui permettent de faire des transferts de crédits entre rubriques budgétaires à l'intérieur des 3 grandes masses (fonctionnement, investissement et salaires). Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de reconduire cette délégation pour l'exercice 2005.

3^{ème} point de l'ordre du jour : vote du budget initial 2005

Monsieur Chamarie annonce en préambule qu'une information importante de dernière minute est parvenue à l'UFR pour l'élaboration du budget. Le Président de l'université a adressé le jeudi 11 novembre 2004 à tous les directeurs d'UFR un document concernant les calculs et la répartition des crédits pédagogiques pour 2005. Les montants proposés à l'UFR de Mathématiques sont considérablement plus importants qu'en 2004 (plus du double). Cela peut s'expliquer partiellement par la prise en compte des L1 et L2 des parcours de Licence de Mathématiques. Monsieur Fack ajoute que le Président a diminué la proportion des crédits pédagogiques calculés sur la base des critères CEVU et augmenté la part calculée sur les retours sur les droits d'inscription, ce qui favorise l'UFR de Mathématiques. Monsieur Chamarie s'étonne cependant de l'augmentation significative de l'enveloppe globale des crédits pédagogiques et préfère rester prudent dans l'attribution aux différents CR de formations. Monsieur Chamarie émet aussi des réserves sur les tableaux de calculs du Président car l'ex-DESS IM n'est pas pris en compte dans le financement du Master MAIM et la LICENCE MASS ne figure nulle part.

Mme Chambe présente le budget initial 2005 de l'UFR de Mathématiques par nature de recettes. Deux tableaux détaillés sont distribués aux membres présents : l'un présentant les répartitions par nature de recettes, l'autre les répartitions des crédits par CR.

1) crédits de recherche provenant du contrat quadriennal.

Les crédits sont reconduits à l'identique par rapport à l'année précédente. La nouveauté est qu'en 2005, l'UFR de Mathématiques va gérer les crédits de recherche alloués à l'équipe MCS rattachée à l'ISTIL (responsable : Damien Tromeur-Dervout) car cette équipe va être intégrée à la future Unité Mixte de Recherche.

Au total, les crédits recherche du quadriennal inscrits au budget initial 2005 s'élèvent à 305 041 euros (prélèvements BQR et prélèvements de frais d'infrastructures compris)

2) dotation de niveau 2

2-a) crédits pédagogiques

Avant de recevoir les tableaux de calculs du Président, la répartition des crédits pédagogiques avait été faite suivant les consignes données par la Direction des Services Financiers de l'UCBL : ouverture sur la base de 75 % des crédits attribués en 2004, soit au total un montant de 40 068 euros. Comme le Président propose une enveloppe globale de 42 579 euros (crédits pédagogiques/critères CEVU) + 76 580 euros (retours sur droits d'inscription), soit 119 159 euros, et autorise une inscription de 75% de cette enveloppe au budget initial, soit **89 369 euros**, Monsieur Chamarie propose de doubler le montant prévu initialement pour la Licence de Mathématiques, soit une enveloppe de 18 000 euros au lieu de 9 611 euros pour le CR 0301, de passer de 7 929 euros à 10 000 euros pour la maîtrise MAIM (CR 0302), de porter à 6 000 euros (au lieu de 2 055 euros) la part pour la Licence MASS (CR0309) (montant demandé par le responsable de la formation, Monsieur Roland Tapiero) et de calculer au réel la somme allouée au Master Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences (75% de 2 965 euros). La différence restant à répartir est inscrite, par prudence, dans le CR de gestion de l'UFR, et pourra être redirigée sur les CR de formations lors de la 1ère DBM en fonction des nouveaux éléments et des besoins exprimés.

2-b) Crédits de maintenance locataire et maintenance recherche

Les crédits de maintenance locataire 2005 sont identiques à ceux de 2004, soit 3 333 euros. En revanche, les crédits de maintenance recherche 2005 (3 070 euros) sont légèrement inférieurs à ceux qui avaient été inscrits au budget 2004 (3 610 euros), sachant que ces derniers avaient été calculés sur la base de 80% des crédits de maintenance recherche attribués en 2003. Car à ce jour, aucune information n'a été transmise à l'UFR de Mathématiques concernant le montant exact des crédits de maintenance recherche attribués pour l'exercice 2004. Selon Monsieur Fack, le Conseil scientifique ne se serait pas encore prononcé sur le mode de calcul et la répartition des m2.

Au total, la dotation de niveau 2 inscrite au budget initial 2005 de l'UFR de Mathématiques s'élève à 95 772 euros.

3) Crédits de l'école doctorale

L'école doctorale se voit reconduire le même budget qu'en 2004, soit 9 756 euros. Les crédits DEA n'apparaissent plus aux côtés des crédits de l'école doctorale puisque les DEA ayant disparu avec la réforme LMD, les nouvelles formations qui en sont issues (Master) sont désormais financées via les crédits pédagogiques.

4) Autres recettes nouvelles

Les autres recettes provenant de sources diverses sont listées en détail dans le chapitre 4 du tableau intitulé "Budget initial 2005 - présentation par nature des recettes" et s'élèvent en tout à une somme de 123 170 euros.

Au total, le budget initial 2005 de l'UFR de Mathématiques s'élève à 533 739 euros.

Monsieur Chamarie demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à faire sur cette proposition de budget et en l'absence de remarque, il la soumet au vote : adoption à l'unanimité des membres présents (5, suite 2 départs en cours de séance).

4^{ème} point de l'ordre du jour : désignation du responsable de la Bibliothèque de Mathématiques

Monsieur Chamarie rappelle la démission de Monsieur Meinolf Geck et annonce que suite à l'appel à candidature qu'il a lancé récemment, un seul candidat s'est présenté. Il s'agit de Monsieur Petru MIRONESCU, nouveau professeur nommé depuis le 1er septembre 2004. Monsieur Chamarie précise que le nouveau responsable de la bibliothèque de Mathématiques aura des tâches importantes à assurer, du fait de l'intégration au SCD et du projet de déménagement et d'agrandissement. Ces deux gros projets en cours nécessitent une forte implication.

L'ensemble des membres du Conseil présents accepte à l'unanimité la candidature de Monsieur Mironescu qui est donc nommé responsable de la bibliothèque de Mathématiques à compter de ce jour.

Mme Josette Lefranc fait part d'inquiétudes d'enseignants-chercheurs localisés sur le site de Gerland qui ont entendu parler d'un projet de transferts d'ouvrages de recherche en mathématiques du SCD vers la bibliothèque de mathématiques. En effet, cela limiterait l'accès de ces ouvrages aux étudiants, les horaires d'ouverture de la bibliothèque de l'UFR étant beaucoup moins larges que ceux du SCD, compte tenu de la différence des effectifs en personnels. Monsieur Chamarie n'a pas entendu parler de ce projet mais il signale qu'en revanche une convention entre le SCD et la bibliothèque de mathématiques est en cours de rédaction par Monsieur Alain Cavalier. Monsieur Olivier Mathieu dit qu'il a insisté pour que figure sur cette convention un accord de réciprocité avec la bibliothèque de l'ENS.

5^{ème} point de l'ordre du jour : compte rendu de la commission formation du 2 novembre 2004 (Arlette MAYET)

Mme Arlette Mayet fait un bref résumé de la séance de la commission formation qui s'est réunie le 2 novembre 2004.

Concernant le Master MAIM, Monsieur Francis Clarke a fait le bilan de la rentrée. La rentrée s'est bien déroulée grâce au travail de tous. Les effectifs d'étudiants inscrits à ce jour sont les suivants : 83 dans le M1 parcours mathématiques et 42 dans le M2 recherche. Andro Mikelic et Anne Perrut ont donné des informations sur le Master Pro parcours SITN et ont notamment signalé une grosse baisse des effectifs. Selon eux, les spécialités arrivent trop tôt en première année. Il serait souhaitable qu'au premier semestre du M1, il y ait des cours de mathématiques obligatoires que tous les étudiants du Master Pro puissent suivre. Il a été décidé que Francis Clarke prépare des propositions à ce sujet dans le but de trouver un consensus. Il semble qu'il serait aussi opportun de réduire le nombre de spécialités à deux en M2 (Mathématiques et applications / Gestion-finances).

Enfin, Mme Arlette Mayet donne le calendrier des examens pour la session de janvier 2005.

6^{ème} point de l'ordre du jour : information sur la procédure d'évaluation des risques

Mme Chambe informe les membres de l'UFR de la mise en œuvre d'un important nouveau programme d'action au niveau de l'UCBL : « l'évaluation des risques ». L'université, comme tous les autres établissements publics, et plus largement comme tous les employeurs, est tenue de se mettre en conformité avec le décret du 5 novembre 2001. Ce décret oblige tous les employeurs à transcrire et à mettre à jour dans un Document Unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle ils doivent procéder. Il s'agit, au niveau de chaque unité de travail, de recenser les risques et d'établir un plan d'actions relatif à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Pour mener à bien ce travail au sein de l'université, des animateurs doivent être désignés au niveau de chaque service et de chaque composante de l'UCBL. Ces animateurs bénéficieront d'une formation de 3 heures. Trois personnes se sont portées volontaires pour assumer le rôle d'animateur pour l'UFR de Mathématiques : Maria Konieczny (IGD), Béatrice Riche (Comptable de l'UFR) et Sylvie Peix (Agent du service entretien des locaux).

Le calendrier de réalisation de l'ensemble de l'opération est assez serré puisque fin février 2005, le travail devra être terminé au niveau des unités de travail (laboratoires, etc.), un document de synthèse devra être achevé au niveau de l'UFR fin mai 2005 et le Document Unique final devra être terminé au niveau de l'UCBL fin septembre 2005.

7^{ème} point de l'ordre du jour : bilan des demandes de postes 2005.

M.Chamarie informe le Conseil que les propositions de demandes de postes adoptées à la séance du 3 septembre ont été modifiées au C.A du 21 septembre sur deux points :

- le poste J.Coulon est redéployé (compte tenu de l'impossibilité pour l'Université de fournir un « chapeau » PR)
- le poste Rifford est demandé à la publication au printemps 2005 avec le profil : « Contrôle et analyse des EDP »

8^{ème} point de l'ordre du jour : questions diverses

-Les propositions de mois invités adoptées au Conseil d'UFR restreint du 16 septembre ont toutes été acceptées par l'équipe présidentielle de l'Université :

K.IOHARA (3 mois), SUN Zhi-Wei (2 mois), M.EINSIEDLER (1 mois), N.BESSONOV (1 mois).

- Les élections au Conseil de l'UFR auront lieu mardi 7 décembre 2004. Myriam Chambe a envoyé un courrier électronique aux membres de l'UFR précisant le calendrier des opérations et les modalités du scrutin.

La séance est levée à 11h00.

Marc CHAMARIE, Myriam CHAMBE